

**COMPTE-RENDU SUCCINT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 MAI 2017**

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept mai, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à vingt heures sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT, Maire,
En suite de convocation en date du 10 mai 2017,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Etaients présents : Michel DUPONT, Odette FAVIER, Philippe LAQUAY-PINSET, Françoise DEVENDEVILLE, Gauthier DUMOULIN, Louis LAMBELIN, Serge COISNE, Gilles RONSE, Thérèse SPRIET, Anne SEILLE, Isabelle JACQUET, Valérie DEVENDEVILLE, Xavier GIRARD, Emilie VANDERBAUWEDE, Hélène FOUACHE, Eric LAUWAGIE, Marie-Line PLUS, Catherine BIGO

Absents excusés : Olivier DUBREUCQ

Secrétaire de séance : Hélène FOUACHE

REUNION OFFICIELLE

Ordre du jour :

- Vote des subventions 2017 aux associations
- Vote de la subvention à la coopérative scolaire pour le voyage au Val de Loire
- Attribution d'une indemnité aux instituteurs accompagnant la classe découverte au Val de Loire
- Signature d'une convention avec la CCPC pour un groupement de commandes concernant les travaux de petit entretien de voirie
- Signature d'une convention avec la CCPC pour un groupement de commandes concernant les travaux de réfection de voirie

I – Vote des subventions 2017 aux associations

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer aux associations Ennevelinoises ayant déposé un dossier de demande complet les subventions de fonctionnement suivantes, au titre de l'année 2017 :

Club d'automne	200,00 €
UNC AFN	200,00 €
La Belle Histoire	400,00 €
Coopérative scolaire	424,00 €

Soit un total de 1 224,00 €

Monsieur le Maire rappelle que cette somme est inscrite au budget primitif 2017.

Il remercie en outre les associations qui ont décidé de ne pas déposer de demande de subvention dans un geste de solidarité à la municipalité qui mène actuellement des travaux importants pour la construction d'une école maternelle et d'un équipement culturel.

II – Vote de la subvention à la coopérative scolaire pour le voyage au Val de Loire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer à la coopérative scolaire une subvention de 1 705 euros correspondant à la part communale de prise en charge du voyage de découverte au Val de Loire.

Ce montant s'ajoute au frais de transport (bus) de 2 800 € pris en charge directement par la mairie auprès de la compagnie d'autocars, soit une participation totale de la commune au voyage s'élevant à 4 505 €, représentant 35 % du coût total du séjour.

Monsieur le Maire précise que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2017.

III - Attribution d'une indemnité aux instituteurs accompagnant la classe découverte au Val de Loire

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les enseignants accompagnateurs lors du voyage en classe de neige, qui aura lieu du 6 au 9 juin 2017 pour les élèves de CM1 et de CM2, ont droit à une indemnité journalière.

Celle-ci est fixée par décret n°2014-1569 du 22 décembre 2014. Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide donc à l'unanimité d'adopter le taux de rémunération journalière qui s'élève à 26,67 euros. Deux enseignants vont partir en classe transplantée pour une durée de 4 jours et percevront donc une rémunération de 106,68 euros par instituteur accompagnateur, soit un coût de 213,36 euros pour la commune.

IV - Signature d'une convention avec la CCPC pour un groupement de commandes concernant les travaux de petit entretien de voirie

Vu les dispositions des articles 28 et 101.3° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu les dispositions du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les dispositions de l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la réalisation de travaux de petit entretien sur les voiries communales et communautaires de la Pévèle Carembault.

Considérant que ce groupement permettra notamment :

aux membres de bénéficier d'une plus grande réactivité pour la réalisation de petits travaux.

De réduire les charges financières, en raison d'économies d'échelle.

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnatrice de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

DECIDE PAR 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION pour 18 VOTANTS

D'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la réalisation de travaux de petit entretien de voirie sur les voiries communales et communautaires de la Pévèle Carembault ;

D'autoriser son Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tout document y afférent ;

D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché.

V - Signature d'une convention avec la CCPC pour un groupement de commandes concernant les travaux de réfection de voirie

Vu les dispositions des articles 28 et 101.3° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu les dispositions du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les dispositions de l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la réfection des couches de roulement et exécution de purges sur les voiries communales et communautaires de la Pévèle Carembault.

Considérant que ce groupement permettra notamment :

aux membres de bénéficier de conseils et de l'expertise du bureau d'études voirie et infrastructure de la Pévèle Carembault pour la définition de leurs besoins, la rédaction du bon de commande et le suivi des travaux.

De réduire les charges financières, en raison d'économies d'échelle.

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnatrice de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré

DECIDE PAR 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION pour 18 VOTANTS

D'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la la réfection des couches de roulement et exécution de purges sur les voiries communales et communautaires de la Pévèle Carembault.

D'autoriser son Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tout document y afférent

D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le Maire,

Michel DUPONT